En 2014, la redevance incitative remplace la taxe d'enlevement des ordures ménagères

Voilà deux ans que la Communauté de communes Loire et Sillon a décidé de changer le mode de facturation du service des déchets. Après une période de mise en place des équipements nécessaires et la réalisation de tests, la redevance incitative remplacera définitivement l'ancienne Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à partir du 1er janvier 2014. Ce nouveau mode de financement permettra de lier facturation et utilisation du service par l'usager, encourageant ainsi chacun à réduire sa production de déchets.

Nouveau mode de facturation

La facture simulée que vous trouverez jointe à cette lettre d'information vous indiquera ce que vous auriez à payer en 2014 selon ce nouveau mode de facturation et ceci sur la base de votre production de déchets du 1er avril au 30 septembre 2013, période d'observation.

Elle comprend une part fixe représentant l'abonnement au service et une part variable correspondant à l'utilisation de ce service. Cette part variable prend en compte les opérations enregistrées pendant la période d'observation :

- Nombre de présentations de votre bac,
- Retrait éventuel de sacs prépayés factices,
- Passages en déchèteries.

Cette facture fictive n'est pas à payer.

Concernant les déchèteries, leur coût de fonctionnement représente plus de 30 % des dépenses totales annuelles du service déchets.
Actuellement huit passages annuels sont, en moyenne, enregistrés par abonné, mais pour permettre une certaine souplesse d'utilisation, ce sont douze accès aux déchèteries qui seront inclus dans la part fixe ou abonnement. Tout passage supplémentaire, à partir du treizième, impliquera une participation complémentaire (fixée à 2€ pour 2014), facturée dans la part variable.

Avec le tri des déchets valorisables et le compostage des déchets organiques, la redevance incitative permettra de maîtriser la production de nos déchets résiduels et les dépenses correspondantes.

Le saviez-vous ?

- Si le volume de votre bac ne convient pas, vous pouvez en demander un nouveau (de volume immédiatementsupérieur ou inférieur) en contactant le service Environnement,
- Les bacs trop remplis ou non conformes seront refusés lors de la collecte. De la même façon, les sacs déposés sans bac ne seront pas ramassés (sauf cas des sacs prépayés de couleur verte),
- En cas de déménagement, laissez votre bac sur place et contactez le service Environnement (02 40 56 82 53) pour clôturer votre compte utilisateur.

Un doute, une question ?

Cette facturation « à blanc » est également destinée à vérifier le bon report sur votre future facture des différentes informations en notre possession. Merci de vérifier celles-ci et de contacter, si nécessaire, le service Environnement au 02 40 56 82 53.

Moins de Déchets - Mieux Triés - Coûts Maîtrisés

Comprendre sa facture de redevance incitative...

Vos références

Dans ce cadre figurent les informations essentielles sur votre compte utilisateur et les coordonnées du service à contacter si nécessaire.

L'abonnement au service de gestion des déchets

Il est considéré comme un droit d'accès au service. Il permet le financement des charges fixes du service déchets : passage du camion de collecte, collecte des points d'apport volontaire, gestion des déchèteries, gestion administrative du service, maintenance des bacs.
Le montant de l'abonnement dépend du volume du bac mis à disposition . Il ne comprend aucune levée de bac.

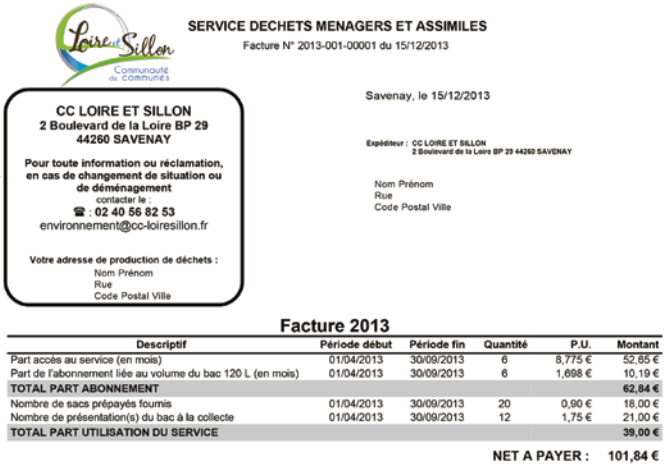

SERVICE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
Facture N° 2013-001-00001 du 15/12/2013

CC LOIRE ET SILLON
2 Boulevard de la Loire BP 29
44260 SAVENAY

Pour toute information ou réclamation, en cas de changement de situation ou de déménagement
contacter le :
☎ : 02 40 56 82 53
environnement@cc-loiresillon.fr

Votre adresse de production de déchets :
Nom Prénom
Rue
Code Postal Ville

Savenay, le 15/12/2013

Expéditeur : CC LOIRE ET SILLON
2 Boulevard de la Loire BP 29 44260 SAVENAY

Nom Prénom
Rue
Code Postal Ville

Facture 2013

Descriptif	Période début	Période fin	Quantité	P.U.	Montant
Part accès au service (en mois)	01/04/2013	30/09/2013	6	8,775 €	52,65 €
Part de l'abonnement liée au volume du bac 120 L (en mois)	01/04/2013	30/09/2013	6	1,698 €	10,19 €
TOTAL PART ABONNEMENT					62,84 €
Nombre de sacs prépayés fournis	01/04/2013	30/09/2013	20	0,90 €	18,00 €
Nombre de présentation(s) du bac à la collecte	01/04/2013	30/09/2013	12	1,75 €	21,00 €
TOTAL PART UTILISATION DU SERVICE					39,00 €

NET A PAYER : 101,84 €

L'utilisation du service d'élimination des déchets

Elle est fonction du nombre de levées du bac, du nombre de passages supplémentaires en déchèteries (à partir du 13ème passage), et du nombre de sacs prépayés éventuellement fournis par le service.

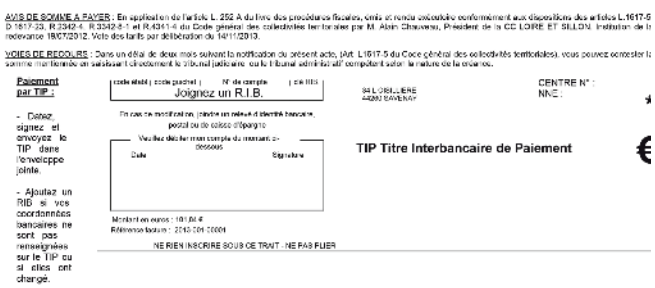

AVIS DE SOMME A PAYER : En application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5 D.1617-23, R.3342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code général des collectivités territoriales par M. Alain Chauveau, Président de la CC LOIRE ET SILLON. Institution de la redevance 18/07/2012. Vote des tarifs par délibération du 14/11/2013.

VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte, (Art. L1617-5 du Code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Paiement par TIP :

- Datez, signez et envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe.
- Ajoutez un RIB si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé.

code établ | code guichet | N° de compte | clé RIB
Joignez un R.I.B.

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez détailler mon compte du montant ci-dessous
Date Signature

Montant en euros : 101,84 €
Référence facture : 2013-001-00001

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

84 L'OBILLIERE
44260 SAVENAY

CENTRE N° :
NNE :

TIP Titre Interbancaire de Paiement

€

Plusieurs modes de paiement seront possibles pour les factures réelles, en 2014 :

- Par TIP
- Par paiement numéraire
- Par chèque
- Par prélèvement automatique
- Par internet (TIPI)

Tarifs 2014

	80L	120L	180L	240L	360L
ABONNEMENT ANNUEL	118,88€	125,68€	135,87€	146,06€	148,09€
PRIX DE LA LEVÉE	1,66€	1,75€	1,89€	2,02€	2,29€
Déchèterie	2€ le passage (à partir du 13ème)				
Sacs prépayés	0,90€ le sac soit 9€ le rouleau de 10 sacs				

Chaque année, à partir de 2014, vous recevrez deux factures :

- **Une en début d'année.** Elle comprendra l'abonnement du premier semestre de l'année en cours ainsi que l'utilisation du service faite durant le deuxième semestre de l'année précédente. Exceptionnellement celle de 2014 comprendra uniquement l'abonnement pour le premier semestre.
- **Une seconde durant l'été,** qui comprendra l'abonnement du second semestre et l'utilisation du service faite durant le premier semestre de l'année.

Service Environnement

ZA des Acacias - Rue des Saules - 44 260 SAVENAY
✆ 02 40 56 82 53 - environnement@cc-loiresillon.fr